

R E P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E

MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement **Année 2010**

Qu'est-ce que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) ?

Inscrite au Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de publier un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement revient au maire d'une commune exerçant la compétence assainissement, ou au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à qui le maire de la commune a transféré ces compétences.

Présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité, ce document est toutefois dédié à l'information des usagers du service public.

Le rapport contient en effet l'ensemble de données représentatives de l'activité du service public au cours de l'année passée, ainsi que toutes les données financières associées, et ce dans un souci de transparence totale. Cette année, le RPQS sera enrichi de nombreux indicateurs, dits « descriptifs » ou « de performance » dont le calcul et la publication par la collectivité sont rendus obligatoires par la parution du décret du 2 mai 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Ressons le Long publie son Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement de l'année 2010, rapport intégrant toutes les informations et les faits marquants de 2010, afin que chaque usager du service puisse prendre connaissance des enjeux financiers, techniques et économiques de l'assainissement.

La commune de Ressons le Long exerce la compétence assainissement.

Le territoire de la commune n'est toutefois pas desservi dans sa totalité par un réseau d'assainissement collectif : certaines habitations disposent encore de systèmes d'assainissement non collectif, autrement dit de fosses septiques.

Le service de l'assainissement de Ressons le Long est responsable de la collecte et le traitement des eaux usées du réseau d'assainissement collectif.

Certaines habitations de la commune sont situées en zone d'assainissement non collectif; n'étant pas desservis par un réseau de collecte des effluents, les habitants disposent de systèmes de traitement des effluents individualisés. Dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) les sociétés titulaires des marchés de la CCPVA assurent également la vérification de la conformité des installations d'assainissement non collectif, et dispensent des conseils techniques aux usagers disposant d'une telle installation.

Le service assainissement collectif gère en régie directe le fonctionnement de la station et des réseaux depuis 2009. L'assainissement individuel est quant à lui géré depuis 2009 pour la compétence entretien et depuis 2010 pour la compétence réhabilitation.

Le conseiller municipal délégué à l'assainissement est Monsieur André DESTREZ.

1. Caractéristiques techniques du service

Afin de caractériser la qualité du service, un indice de mise en œuvre a été mis en place qui « note » le SPANC de 0 à 140.

Il classe le service selon une notation précise qui est décrite ci-dessous :

Obligatoire :

| | | | |
|-----------------------------------|-----|-----|----|
| Zonage adopté par délibération | +20 | OUI | 20 |
| Règlement adopté par délibération | +20 | OUI | 20 |
| Contrôle du neuf, réhabilitation* | +30 | OUI | 30 |
| Diagnostic de l'existant* | +30 | OUI | 30 |

TOTAL : 100

Facultatif :

| | | | |
|---------------------------------|-----|-----|----|
| Entretien : | +20 | OUI | 20 |
| Réalisation et réhabilitation : | +20 | NON | 20 |

TOTAL : 40

* compétence transférée à la CCPVA

L'indice renvoie donc un total général de 140/140.

Les tarifs appliqués par le SPANC sont les suivants :

Diagnostic de l'existant et du bon fonctionnement : voir CCPVA

Diagnostic d'ANC neuf (comprenant le contrôle de conception et d'exécution) : voir CCPVA

Entretien :

BORDEREAU DE PRIX 2010

| Type d'entretien | Désignation | Unité | Prix unitaire en € TTC |
|----------------------|--|----------------|------------------------|
| Entretien Programmé | Vidange des prétraitements | Forfait | 119.60 |
| | Nettoyage filtre décolloïdeur séparé | Forfait | 11.96 |
| | Curage du traitement | Forfait | 11.96 |
| | Nettoyage poste de relevage | Forfait | 59.80 |
| Entretien ponctuel | Vidange des prétraitements | Forfait | 131.56 |
| | Nettoyage filtre décolloïdeur séparé | Forfait | 29.90 |
| | Curage du traitement | Forfait | 29.90 |
| | Nettoyage poste de relevage | Forfait | 59.80 |
| Entretien d'urgence | Vidange des prétraitements | Forfait | 167.44 |
| | Nettoyage filtre décolloïdeur séparé | Forfait | 35.88 |
| | Curage du traitement | Forfait | 35.88 |
| | Nettoyage poste de relevage | Forfait | 95.68 |
| Tuyau supplémentaire | Tuyau au-delà de 25 mètres linéaires | ml | 0 |
| | Déplacement dans le cas où la prestation n'a pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place | Forfait | 35.88 |
| | Traitement des matières de vidange | m ³ | 10.76 |

2. Indicateur de performance

Il y a 28 habitants, soit 10 habitations, qui restent desservi en ANC. Seules 2 habitations possèdent un ANC récent.

3. Projets en cours

Une campagne de réhabilitation sera menée sur le territoire Ressonnois après les contrôles de l'existant qui seront réalisés par la CCPVA sous réserve de validation des subventions par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

1. Caractéristiques techniques du service

Les volumes traités sur la station d'épuration sont de 20 075 m³/an et ceux de l'assiette assainissement de 19 461 m³/an facturés pour un nombre de 235 abonnés.

Le nombre d'interventions d'urgence sur réseau reste faibles (2 interventions). Aucun débouchage sur branchement n'est constaté.

Une action est en cours pour passer les conventions avec les industriels qui seront raccordés sur le réseau.

En ce qui concerne la station d'épuration, la mise en place d'un dispositif d'autosurveillance permet de disposer de données fiables sur le fonctionnement du système épuratoire.

Résultats d'exploitation :

Les normes de rejet fixées par l'arrêté du 22 juin 2007 :

- DBO5 < 25 mg/l (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours)
- DCO < 125mg/l (Demande Chimique en Oxygène)
- MES < 35 mg/l (Matières en Suspensions)

Valeurs indicatives variables suivant le type de traitement et le niveau de rejet imposé :
(Valeurs en mg/l)

| Paramètres | BON | MEDIOCRE | MAUVAIS |
|------------|---------------|-----------------|------------------|
| MES-DBO5 | Entre 0 et 30 | Entre 31 et 50 | Entre 51 et 70 |
| DCO | Entre 0 et 90 | Entre 91 et 100 | Entre 101 et 120 |
| NH4+ | Entre 0 et 5 | Entre 6 et 10 | Entre 11 et 15 |
| NO3 | Entre 0 et 10 | Entre 11 et 20 | Entre 21 et 30 |
| Pt | Entre 0 et 2 | Entre 3 et 5 | Entre 6 et 10 |

STATION D'EPURATION RECYCL'EAU :

Réseau séparatif à 100%
Il y a environ 4 Kms de canalisations.

Equipé de deux postes de refoulements :

Mise en service en : avril 2009

Type de station : Filtres plantés de macrophytes

Capacité de traitement : 1200 Equivalent Habitant (EH)

Charge moyenne : 625 EH

Milieu récepteur : L'Aisne

| RECYCL'EAU | DBO5 | DCO | MES | NGL | NTK | Pt | Debit |
|-----------------------------|-----------|-----|-----|------|-----|------|-----------|
| Charge en entrée de station | 27.7 kg/J | | | | | | 54.3 m3/J |
| Rejet (mg/l) 2010* | 9 | 66 | 9.6 | 65.6 | 3.3 | 7.96 | |
| Rendement épuratoire % | 99 | 94 | 98 | | 95 | 53 | |

*Bilan 24h du 12 au 13 octobre 2010

Données techniques :

Quantité de boues produites 2010 : 0 m³ de boue brute épandue

Conclusion :

L'installation reçoit une faible quantité de pollution. Le rendement épuratoire est élevé sauf sur le Pt. La filière reste donc en sous charge.

2. Indicateur de performance

Ø Indicateurs de contexte :

D201.0 nombre d'habitants desservis : 625

D202.0 nombre d'autorisations de déversement d'effluents : 0

D203.0 quantité de boues issues de la STEP : 0TMS

D204.0 montant de la facture 120 m³ : 3.5€/m³ + 5€/mois d'abonnement + 0.30€/m³ de taxe de modernisation de réseau soit 516€/an pour 120m³ soit 4.30€/m³ TTC

Ø Indicateurs de performance :

P201.1 taux de desserte par les réseaux de collecte : 90%

P202.2 indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Un service ne peut être concerné que par une seule des 3 lignes suivantes :

0 : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)

10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

20 : mise à jour du plan au moins annuelle

Les points suivants peuvent être attribués « à la carte » si et seulement si les 20 points précédents ont été obtenus :

B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : **informations structurelles complètes** sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)

+ 10 : **existence d'une information géographique** précisant l'altimétrie des canalisations

+ 10 : **localisation et description de tous les ouvrages annexes** (postes de relèvement, déversoirs...)

+ 10 : **dénombrement des branchements** pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite)

C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : **définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel** d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : **localisation et identification des interventions** (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : **existence d'un plan pluriannuel de travaux** de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans

+ 10 : **mise en œuvre d'un plan pluriannuel** de travaux de réhabilitation et de renouvellement

En pratique :

On évalue un **indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**. Celui-ci atteint pour l'année 2010 la valeur de **80 sur 100**.

P203.3 **conformité de la collecte à la réglementation européenne NC**

P204.3 **conformité des équipements d'épuration à la réglementation européenne NC**

P205.3 **conformité de la performance des ouvrages à la réglementation européenne NC**

P206.3 **taux de boues issues des ouvrages évacuées selon des filières conformes NC**

P207.0 **montant des abandons de créance ou versements à fonds de solidarité sans objet**

3. Projets en cours

* raccordement du hameau de la Montagne (20EH)

* étude de maîtrise d'œuvre pour le raccordement du hameau de la Vache Noire (80EH)

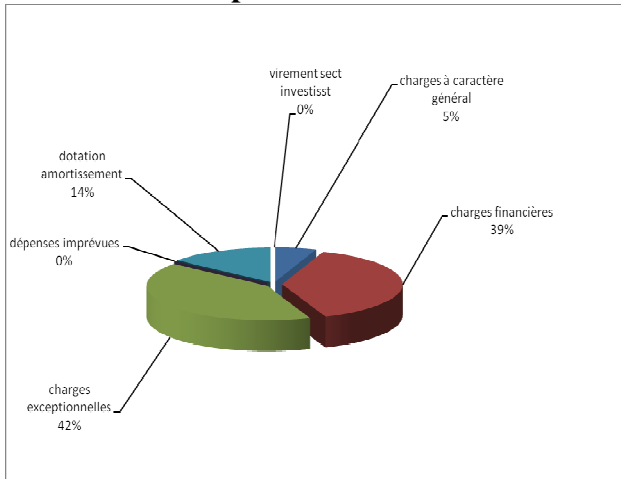
* raccordement du camping « La Halte de Mainville » (100EH)

En terme de communication et de sensibilisation un flyer d'information sur la STEP et des livrets pédagogiques sont en cours de réalisation.

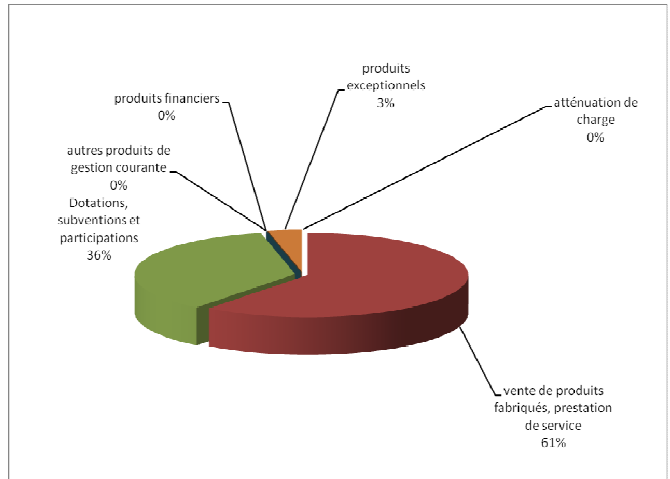
Budget du service 2010 :

Section de fonctionnement

Dépenses : 126 858 €

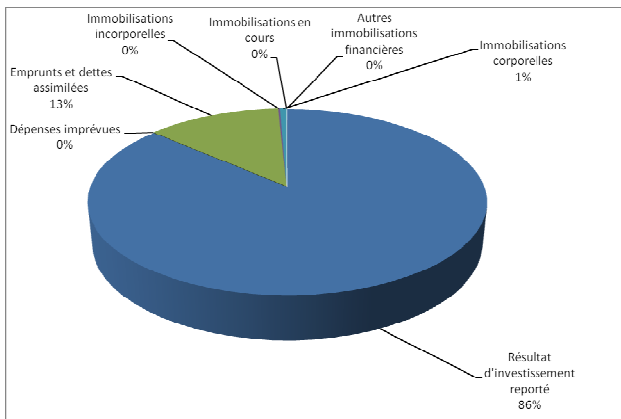


Recettes : 214 829 €



Section d'investissement

Dépenses : 2 639 059 €



Recettes : 2 825 247 €

